

PROGRAMME/ DOSSIER DU CIRE

« Ceci n'est pas une crise des migrants, ceci est une crise d'humanité »

~~THEATRE DE POCHE~~



« Angleterre, Angleterre »

Libre adaptation de la pièce d'Aiat Favez

L'Angleterre, c'est l'Eldorado des migrants. Ceux qui viennent de Syrie, d'Irak de Libye, d'Érythrée ou de Somalie et qui débarquent à Calais, l'ont en visu.

Dans la "Jungle", Favez nous propose le portrait d'un passeur. Il nous donne à voir sa proposition du all-inclusive où le candidat à l'exil est pris en charge dès les frontières de son pays.

Ce marchand d'espoir vend ce qu'il faut : des bouées de sauvetage, de l'eau, des examens médicaux, des conseils, des bateaux de fortune, des baskets, un coiffeur « car se couper les cheveux c'est croire au futur »....

Comme le théâtre de Koltès auquel ils nous ramènent, les textes de Aiat Favez expriment la tragédie du monde. Et comme les auteurs absurdes dont il pourrait se revendiquer, Favez le fait avec dérision.

En interrogeant le commerce de la migration, il nous questionne sur ce que nous avons manqué, nous, qui brandissons, il y a peu, derrière Angela Merkel, nos panneaux « Bienvenue à Tous ». Et qui sous-traitons aujourd'hui à la Turquie la question des migrants.

13/10 : Rencontre d'auteur à l'issue de la représentation

Rencontre avec Aiat Favez

en présence d'Hamadi, modération Rodrigue Norman

Aiat Favez est nominé au Grand Prix de Littérature dramatique

Offrons d'autres perspectives aux mots « migration », « étranger », « intégration », largement exploités dans l'actualité ces derniers mois, au travers d'une rencontre avec l'auteur Aiat Favez qui a beaucoup écrit sur le sujet et sur son expérience en tant qu'« étranger ».



Né en 1979 quelque part au Moyen Orient, Aiat Favez suit des études de philosophie à Paris. Il quitte la France en 2010 et s'installe à Vienne en Autriche où il se consacre à l'écriture. Ses romans *Cycles des manières de mourir* (2009), *Terre vaine* (2012) et *Un autre* (2014) sont publiés chez P.O.L.

L'Arche Editeur publie ses pièces de théâtre : *Les Corps étrangers* (2011), *La Baraque* (2015) texte commandé par La Comédie de Reims est présenté à Reims, Rome et Stuttgart dans une mise en scène de Ludovic Lagarde ; *Angleterre, Angleterre* et *De plus belles terres* (2016). France Culture s'intéresse à son écriture et enregistre les pièces *Perceptions* (2014) et *L'Eveil du printemps* (2016).

Il reçoit en 2016 le Prix Scenic Youth (Prix des lycéens pour les nouvelles écritures de théâtre, organisé par la Comédie de Béthune) pour sa pièce destinée aux adolescents *L'Eveil du printemps* et est nominé pour le Grand Prix de Littérature dramatique pour son texte *La Baraque*.

« La totale immersion » d'un écrivain avec les réfugiés

Aiat Favez, s'est engagé à écrire une pièce de théâtre sur les entretiens de demande d'asile et un roman sur les officiers de protection. Pour ce faire, il a obtenu l'autorisation, cet été, de passer une semaine par mois, pendant 10 mois en immersion à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) de Fontenay avec ceux-ci.

Les tribunes de Favez dans Libération :

Dans sa carte blanche du 14 octobre 2010, intitulée « Je fais mes valises », il annonce qu'il quitte la France qui l'a accueilli, où il a étudié et passé sa thèse en philosophie.

Il y écrit un brûlot stigmatisant le racisme quotidien dont il se sent victime, la peur, l'humiliation qu'il ressent face à l'administration française.

« Je ne vais plus demander le renouvellement de mon titre de séjour annuel. Je ne veux plus rester ici. Je ne veux plus affronter le regard des Français. Je ne veux plus descendre sous terre pour demander un tampon qui prolonge de trois mois un récépissé de titre de séjour auquel je devrais avoir droit en temps normal. Je ne veux plus pointer à la préfecture tous les trimestres comme un voleur ou un violeur, uniquement parce que (...) le préfet retarde les délivrances de titres de séjour pour que vous n'obteniez le vôtre que lorsqu'il sera périmé. (...) Je suis étranger en France et étranger dans mon propre pays. Et c'est ce pays natal dont je n'ose écrire le nom, que je voulais définitivement perdre, qui aura finalement raison de moi. J'en porte les traces sur mon visage, j'en ai la nationalité, le passeport, les noms et prénom qui me font rougir de colère, et la langue maternelle dont je ne suis pas le fils. J'en suis prisonnier. »

Favez a en effet quitté la France suite à cette carte blanche, pour la Hongrie, puis l'Autriche où il réside actuellement. Libération continue à lui offrir une tribune régulière. Quelques médias de droite et d'extrême droite ont réagi avec violence à son écriture.



Hamadi, metteur en scène

Auteur, comédien, conteur, chanteur et metteur en scène, Hamadi trace un projet singulier de comédien seul en scène. Épopées, contes, mythes et récits sont le terreau de sa création théâtrale. Loin de toute nostalgie, il introduit dans ses spectacles les dérisions nécessaires, les accents de la caricature et de la farce, en écho aux imageries toutes faites venues de nos quotidiens. Passionné par le spectacle vivant, il a écrit pour le théâtre *Un fils de notre temps*, *Les barbares*, *Papa est en voyage*,.... Il a déjà mis en scène son fils Soufian dans la pièce *Sans ailes et sans racines* (Succès Avignon 2009).



Soufian El Boubsi, comédien

Formé à l'Insas, dont il est diplômé en 2000, Soufian El Boubsi multiplie depuis quinze ans les expériences. Auteur, comédien et metteur en scène, il travaille autant sur des créations classiques que contemporaines. En tant qu'auteur, il signe notamment *Un monde presque parfait*, primé au festival de Huy en 2007 ou encore *L'Insoumise ou Scarlet O'Hara au pied de terril* nommé aux prix de la critique 2010. Outre la scène, il participe à plusieurs courts et long-métrages au cinéma et enseigne l'art dramatique au Conservatoire de Huy. Il est plusieurs fois lauréat aux Prix de la Critique de théâtre comme metteur en scène, acteur, auteur,

Le mot du metteur en scène : C'est l'histoire d'un homme qui pratique un métier d'aujourd'hui : passeur. Il vit dans un de ces lieux devenus banals et familiers : la jungle, celle qui fait le siège à l'Eldorado, l'Angleterre.

Nous le surprenons à un moment où il parle sans frein. Son récit est rythmé, incandescent, cynique, direct et totalement assumé. Il nous livre de lui des aspects peu reluisants et fait de nous des voyeurs d'une confession qui le déborde de toutes parts.

Le monde qu'il nous dépeint, sa vie qu'il nous livre, sont à l'image des sociétés occidentales d'aujourd'hui. En cela, c'est un homme de notre époque : tous les ingrédients y sont présents : la consommation comme projet de vie, la possession comme garant d'une réussite, l'irrespect de la vie humaine parce que bien sûr, il est commun et normal d'écraser tout qui s'oppose à votre ascension.

Dans des circonstances particulières, cet homme en apparence « étranger » est la copie conforme de tous les prédateurs, économiquement adeptes d'un capitalisme sauvage et meurtrier et socialement rétrogrades au niveau des valeurs.

Une histoire dure qui nous entraîne dans une des questions majeures de notre époque, celle des exils, des migrations forcées et de leur corollaire à maints égards explosif : la rencontre de populations d'origines sociales, culturelles et religieuses différentes.

Le mot de l'auteur: Ils ont baptisé ce no man's land de Calais la « jungle ». Qui ? Les journalistes français, les politiques français, les intellectuels français. Mais qu'est-ce qu'une jungle ? N'est-ce pas le lieu de vie des animaux sauvages ? Est-ce que ces migrants sont des animaux sauvages ? Si ce n'est pas le cas, comment en êtes-vous venus à nommer ce lieu la « jungle » ? Par quelle tournure d'esprit en êtes-vous arrivés à vous dissocier de ces migrants, à les pousser en dehors de l'humanité, non seulement dans les faits, mais aussi dans les termes – dans la langue même ? Par le pouvoir de la facilité ! Vous entendez les migrants afghans dire « jangal », qui veut dire « bois » en persan, et vous comprenez « jungle ». Quand la facilité rejoint vos préjugés, nul besoin de dictionnaire ! C'est chose faite ! C'est la jungle, et ceux qui s'y trouvent sont par définition des animaux sauvages. Voilà comment vous, les intellectuels français, vous formez la doxa, l'opinion commune. L'histoire de ce mot nous en apprend plus sur la vision profonde que vous avez des migrants, que tous vos discours : les passeurs profitent du malheur des migrants, oui, et vous profitez des passeurs en vous désresponsabilisant. L'honneur aurait été d'accepter votre part de responsabilité, chers messieurs, mais ce que vous ne voulez pas faire, vous le refilez aux autres ! Vous en êtes quittes à moindre frais !

25/10 : Rendez-vous du bar à l'issue de la représentation

Crise des migrants ou crise d'humanité ?

Les intervenants



Aurélie Ponthieu (MSF) possède un Master en Action Humanitaire Assistance Juridique et est conseillère pour la migration et les affaires humanitaires chez Médecins Sans Frontières. Son domaine d'expertise comprend la migration forcée et l'impact humanitaire des réfugiés et les politiques migratoires. Elle a travaillé sur le terrain pour MSF au Niger, le Soudan, le Tchad, la Colombie et Haïti.

→ Médecins Sans Frontières est une association médicale humanitaire internationale, qui depuis plus de quarante ans apporte une assistance médicale à des populations dont la vie ou la santé est menacée : principalement en cas de conflits armés, mais aussi d'épidémies, de pandémies, de catastrophes naturelles ou encore d'exclusion des soins.



François De Smet (MYRIA) est docteur en philosophie de l'ULB. Il est également essayiste et chroniqueur pour la RTBF et La Libre Belgique, et a déjà travaillé plusieurs années au sein du département Migrations du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. En mars 2015, il a été nommé directeur du Centre fédéral Migration par le conseil d'administration de l'institution.

→ **Myria**, le Centre fédéral Migration, analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.



Caroline Intrand (CIRE), co-directrice du CIRE est juriste de formation. Spécialisée sur les questions d'asile et d'immigration en Europe depuis plus de 15 ans, elle a travaillé dans diverses associations en France pour rejoindre le CIRE en 2011.

→ Depuis plus de 60 ans, le CIRÉ (Centre d'Initiation pour Réfugiés et Étrangers) se penche sur la question des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers avec ou sans titre de séjour. Les migrations, l'accueil des demandeurs d'asile, la régularisation des sans-papiers, la politique d'enfermement et d'expulsion des étrangers ou encore l'intégration de ces personnes dans notre société sont au cœur de leurs activités.

Le débat sera modéré par **Benoît Feyt** journaliste à la RTBF.

Nos partenaires de sens : MSF et le CIRE



Partenariat avec le CIRE autour du spectacle « Angleterre, Angleterre »

Le mot de Valentine De Muylder

Pas une semaine ne passe sans que l'actualité ne nous rappelle les drames qui se jouent à nos frontières, en mer méditerranée, aux pieds des barbelés ou dans la boue de Calais. En route vers l'Europe, l'Angleterre, l'espoir d'un avenir.

Derrière les images, les titres et les chiffres glaçants, des questions se bousculent dans nos têtes : qui sont ces gens que l'on appelle « migrants » ? Que fuient-ils ? Quels sont les obstacles qu'ils rencontrent pour venir en Europe, et ensuite pour s'y déplacer ? Pourquoi risquent-ils leur vie ? Pourquoi font-ils appel à des passeurs ? Quel rôle joue l'Union européenne dans cette situation ?

La pièce « Angleterre, Angleterre » est, aux yeux du CIRE, une excellente occasion d'inviter les spectateurs, et en particulier les plus jeunes, à chercher et trouver des réponses à ces questions. En explorant la personnalité souvent diabolisée du passeur, en cherchant sa part d'humanité, la pièce permet aussi de bousculer les préjugés et de se demander qui est responsable des drames de la migration.



Partenariat avec MSF autour du spectacle « Angleterre, Angleterre »

Le mot d'Aurélié Ponthieu, conseillère pour la migration et les affaires humanitaires chez MSF

Le Théâtre de Poche a comme ambition de provoquer la réflexion et le débat. Le théâtre est un art de la communication et de la diversité qui peut servir à sensibiliser le public, à l'aider à prendre conscience qu'il y a plus à voir et à comprendre derrière cette « misère du monde que l'on nous dit ne pas pouvoir accueillir ». Le partenariat entre MSF et le Théâtre de Poche est pour MSF une continuité des efforts de plaidoyer et de sensibilisation. Les ONG seules ne peuvent pas changer les politiques migratoires. C'est en se liant avec d'autres acteurs de la société civile, avec d'autres secteurs, comme les arts, qui peuvent toucher et sensibiliser le public, notamment les plus jeunes, à ce sujet difficile mais tellement important, que nous pourrions gagner le combat et obtenir un traitement juste et humain de ces gens qui ne cherchent qu'une vie meilleure.

Ceux qu'on appelle « les migrants » ont fait la une de nos journaux ces dernières années. Ces images d'hommes, de femmes et d'enfants jetés par la mer sur les côtes grecques, poussés par la guerre, la violence et l'espoir d'une vie meilleure sont en train de s'effacer peu à peu. La « crise » n'est plus aussi médiatisée. Pourtant, elle demeure bien réelle. Si les arrivées en Grèce ont largement diminué, des centaines de personnes sont encore secourues tous les jours dans les eaux entre la Libye et l'Italie. Le nombre de vies perdues en mer ne cessent d'augmenter année après année. Les « hotspots », les centres d'enregistrement et d'accueil des réfugiés, construits avec l'aide de l'Union européenne sur les îles grecques et en Sicile sont pleins à craquer et les conditions de vie y restent inacceptables.

La réponse des Etats européens à cette crise, qui reste une crise humanitaire, s'est concentrée sur la fermeture des frontières, sur la construction de murs et sur le déploiement de moyens militaires en mer. Les besoins humanitaires et de protection de ces personnes vulnérables ont été largement négligés, voire ignorés. Le pacte avec la Turquie est la dernière pièce à l'édifice de cette « Europe forteresse ». Il vise à renvoyer ces gens vers la Turquie, un pays qui compte déjà 3 millions de réfugiés sur son sol, loin des écrans de télé et des yeux des citoyens européens.

Les politiques mises en place aujourd'hui pour répondre au phénomène de déplacement de populations auquel l'Europe - comme beaucoup d'autres régions dans le monde - fait face sont désastreuses. Elles mettent en péril la vie de milliers de personnes forcées de prendre des voies de plus en plus dangereuses pour entrer en Europe. Elles contribuent à l'affaiblissement physique et émotionnel de personnes qui ont déjà affronté le pire dans leur pays ou sur la route.

Les équipes de MSF déployées dans les pays d'entrée et de passage des migrants et réfugiés sont témoins de la violence qu'ils subissent aux frontières européennes et traitent les problèmes médicaux liés aux conditions de vie difficiles. Malgré le fait établi qu'elles n'empêchent pas les personnes qui fuient des conditions désespérées dans leur pays de gagner l'Europe, ces politiques continuent d'être défendues et renforcées par les gouvernements européens. Elles sont mises en place au nom des citoyens européens et de la « défense des frontières européennes ». Elles présentent des personnes en quête d'assistance, de liberté et de protection en ennemi à combattre. Cette rhétorique alimente le fossé entre ces deux mondes qui se rencontrent et nourrit la peur et la xénophobie. Au lieu de protéger et défendre les valeurs d'humanité, de tolérance et du vivre ensemble qui ont porté la construction européenne, elles les mettent à mal, les renient.

Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse en Europe. Malgré les naufrages continuels, les images de centres insalubres et d'enfants bloqués aux frontières, les gouvernements européens ne font pas marche arrière. Ils s'entêtent et refusent d'investir dans une gestion plus humaine des mouvements migratoires. Médecins Sans Frontières a mené un long plaidoyer auprès de l'Union européenne et des gouvernements pour démontrer l'impact négatif de ces politiques. Notre constat: seule l'opinion publique, les citoyens européens ont le pouvoir de faire vraiment changer les choses.

Le dossier du CIRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

Ceci n'est pas une crise des migrants, ceci est une crise d'humanité

Plus d'un million de migrants ont atteint le sol européen en 2015. La majorité d'entre eux ont fui la guerre et les persécutions. Certains fuient la misère la plus totale. À défaut de routes sûres et légales et face à toujours plus de fermeture des frontières, ils prennent d'énormes risques pour tenter d'obtenir une protection ou une sécurité d'existence en Europe.



Qui sont ces personnes, d'où viennent-elles et pourquoi fuient-elles ? Comment arrivent-elles jusqu'ici et pourquoi recourent-elles à des passeurs ? Combien de personnes meurent en mer en tentant de se rendre en Europe ? Quelle est leur situation une fois arrivées sur le sol européen ? Quelle est la responsabilité de l'Union européenne (UE) dans ces drames humains et que devrait-elle faire pour les éviter ?

C'est à ces questions très présentes dans l'actualité que nous tenterons de répondre dans cette brochure, en donnant au lecteur des éléments de contexte et de compréhension sur ce qui se joue aux portes de l'Europe et que l'on nomme, à tort, la « crise des migrants ».

Car ce à quoi nous assistons n'est pas une crise des migrants, mais une crise d'humanité. Il s'agit d'humains qui devraient protéger leurs semblables de la folie d'autres humains.

• **Qui sont les migrants qui arrivent et pourquoi fuient-ils ?**

La migration est un phénomène qui a toujours existé et qui existera toujours. Elle résulte de multiples facteurs, souvent combinés: la violence et la guerre, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, la pauvreté, les violations graves des droits fondamentaux, les discriminations, la séparation des familles, l'absence de soins médicaux...

Depuis le printemps 2015, un nombre plus important de migrants tentent de rejoindre l'Europe. Il s'agit d'hommes et, pour près de la moitié, de femmes et d'enfants parfois non-accompagnés d'un parent (on parle alors de mineurs étrangers non-accompagnés ou « MENA »).

En 2015, ces personnes étaient principalement originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak. D'autres provenaient d'Érythrée, du Pakistan, d'Iran et de Somalie. Elles fuient la guerre, les persécutions ou la misère. Dans leurs pays, leurs situations sont tellement graves et désespérées qu'elles prennent tous les risques pour se mettre à l'abri ou trouver une sécurité d'existence pour elles-mêmes et leur famille. L'Europe, fondée sur des valeurs humanistes, est synonyme, à leurs yeux, de respect des droits de l'homme, de paix et de prospérité.



Migrant ou réfugié ?

Le terme « migrant » est un terme générique qui désigne une personne qui quitte son pays d'origine, de manière volontaire ou non, pour une durée déterminée ou non et que son séjour soit régulier ou non. Certaines personnes migrent ainsi pour des raisons familiales, de santé, d'études, de travail ou du fait de l'insécurité.

Un « réfugié » est une personne qui, conformément à la Convention de Genève de 1951, a fui son pays « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

D'autres personnes n'obtiennent pas le statut de réfugié mais doivent également être protégées car il y a de sérieux motifs de croire que, si elles étaient renvoyées dans leur pays d'origine, elles encourraient un risque réel de subir des atteintes graves comme la peine de mort, la torture ou la violence généralisée dans le cadre d'un conflit armé. On parle alors de « protection subsidiaire ».

Réfugiés ou non, il n'y a pas de « bons » ou « mauvais » migrants. Les migrants sont tous des êtres humains dont la dignité et les droits fondamentaux doivent être respectés.

- **L'Europe subit-elle un « afflux massif » de migrants?**

En 2015, plus d'un million de personnes ont demandé l'asile au sein de l'UE. Le double de l'année précédente. Ce chiffre et les images véhiculées par les médias peuvent donner l'impression d'une arrivée massive et ingérable. Les politiques et les médias évoquent ainsi une « crise des migrants » ou une « crise des réfugiés ». Mais il n'en est rien : fin 2015, malgré l'augmentation constatée, l'Europe n'accueillait en réalité que 6% des réfugiés dans le monde.

La même année, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dénombrait 65,3 millions de personnes déplacées de force dans le monde du fait des persécutions et des conflits. Un triste record. La toute grande majorité d'entre elles (40,8 millions) restent bloquées à l'intérieur de leur propre pays. Seule une petite partie, qui en a les moyens, arrive à franchir une frontière internationale. 21,3 millions étaient des réfugiés et 3,2 millions étaient des demandeurs d'asile en cours de procédure. La plupart se trouve dans un pays voisin. Ainsi, 86% des réfugiés étaient accueillis dans un pays en développement. Les pays accueillant le plus grand nombre de déplacés de force étaient la Turquie, le Pakistan, le Liban, l'Iran, l'Éthiopie et la Jordanie. Les pays riches ou industrialisés n'accueillent finalement que très peu des personnes déracinées. Il est donc faux de croire que l'Europe accueille la plupart des réfugiés dans le monde ou n'a pas les capacités d'en accueillir autant, avec ses 500 millions d'habitants, quand des pays plus pauvres et plus instables en accueillent beaucoup plus.

Les réfugiés syriens

En 5 ans, la guerre en Syrie a poussé près de 5 millions de personnes sur les routes de l'exil. À l'été 2016, on enregistre plus de 2,7 millions de réfugiés syriens en Turquie. Le Liban en accueille quant à lui plus d'un million, la Jordanie plus de 650.000, l'Irak environ 250.000 et l'Égypte près de 115.000...

En Europe, bien que le nombre de Syriens qui arrivent soit en augmentation, il reste faible comparé à celui des Syriens accueillis dans les pays voisins de la Syrie. D'avril 2011 à juin 2016, environ 1,95 millions de Syriens ont enregistré une demande d'asile sur le continent européen. Ce qui représente, selon le HCR, à peine plus de 10% des Syriens ayant fui leur pays en quête de protection.

- **Comment les migrants arrivent-ils jusqu'en Europe et pourquoi ?**



La grande majorité des personnes qui fuient tentent de rejoindre le sol européen en traversant la mer Méditerranée au péril de leur vie. En 2015, un très grand nombre d'entre elles l'ont fait au départ de la Turquie, via la mer Égée, et ont rejoint les îles grecques sur des embarcations de fortune. D'autres, dans les mêmes conditions dangereuses, sont parties de Libye, d'Égypte, de Tunisie ou d'Algérie pour rejoindre une île italienne, ou encore du Maroc pour tenter de gagner l'Espagne. Plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont ainsi tenté la périlleuse traversée de la mer Méditerranée avant d'arriver aux frontières de l'Europe.

D'après le HCR et l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), en 2015, environ 80% d'entre eux étaient originaires d'un pays en proie à un conflit et provenaient de Syrie, d'Afghanistan et d'Irak. La grande majorité avait donc, à première vue, besoin de protection internationale.

En 2016, les arrivées semblent avoir diminué. Au cours des huit premiers mois de l'année, environ 272.000 migrants ont atteint le sol européen via la mer Méditerranée, toujours selon l'OIM et le HCR. Près de 60% d'entre eux provenaient de Syrie, d'Irak et d'Afghanistan. Cette baisse des arrivées en Europe est notamment due à un accord conclu entre l'UE et la Turquie pour faire en sorte que les migrants soient retenus en Turquie ou renvoyés vers la Turquie s'ils arrivent en Grèce.

L'accord UE-Turquie

Cet accord signé le 18 mars 2016 prévoit que les personnes arrivées à partir du 20 mars 2016 depuis la Turquie sur les îles grecques et qui ne demandent pas l'asile, ou dont la demande est déclarée irrecevable en Grèce, sont renvoyées vers la Turquie, dès lors considérée comme un « pays sûr ». L'accord consacre aussi le deal du « un pour un » : pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un Syrien de Turquie – qui n'aura pas tenté la traversée – pourra être réinstallé dans un pays de l'UE (avec un plafond de 72.000 personnes). Enfin, la Turquie s'engage à réadmettre sur son territoire toute personne en séjour irrégulier qui est passée à un moment donné par le sol turc. En échange, l'UE s'engage à verser à la Turquie 6 milliards d'euros, à libéraliser les visas pour les ressortissants turcs et à rouvrir les épineuses négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'UE. Un accord immoral et qui pose fortement question au niveau juridique car il met en péril le droit d'asile, pourtant garanti par la Convention de Genève et le droit européen.



- **Combien de personnes sont mortes ou ont disparu en mer ?**

En 2015, au moins 3.770 décès ont été recensés en mer Méditerranée. Et il ne s'agit que de la partie visible de l'iceberg : il y a probablement beaucoup de morts non répertoriés, de bateaux et embarcations qui coulent avant d'avoir été repérés et de corps qui ne sont pas retrouvés.

En 2016, alors qu'on enregistre moins d'arrivées sur le sol européen et que l'Europe affirme tenter de solutionner « la crise », on dénombre près 3.200 personnes décédées ou disparues en mer au cours des huit premiers mois de l'année.

Jamais l'UE n'a mis en place un véritable plan de recherche et de sauvetage des vies en mer. À l'inverse, elle s'est entêtée à renforcer le contrôle et la surveillance des frontières, notamment en renforçant les pouvoirs et les moyens de l'agence Frontex, chargée de la gestion des frontières de l'UE, qui n'a pas pour mission de rechercher et de sauver des vies en mer.

Frontex

L'« agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne » a pour but d'empêcher les migrants de franchir une frontière européenne et d'arriver sur le sol européen, la migration étant considérée, à tort, comme une menace. Depuis sa création en 2004, ses pouvoirs et ses moyens n'ont cessé d'augmenter. En 2015, l'UE a adopté un nouveau mandat pour Frontex, renommée « Agence européenne de garde-frontières et garde-côtes ». Sous un nouveau nom, l'agence, qui devrait voir le jour à l'automne 2016, s'inscrit en réalité dans la continuité de Frontex, tout en ayant des pouvoirs et des moyens largement étendus. Depuis 2013, la campagne inter-associative Frontexit dénonce l'incompatibilité de l'agence Frontex avec le respect des droits fondamentaux des migrants.



Le principe de non-refoulement

Principe du droit des réfugiés interdisant aux États d'expulser ou de refouler, de quelque manière que ce soit, une personne vers un pays ou territoire où sa vie ou sa liberté seraient menacées en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Ce principe interdit également de renvoyer une personne vers un pays où elle serait soumise à la torture, à des traitements inhumains ou dégradants. Ce principe fondamental ne peut faire l'objet d'aucune exception.

- **Pourquoi les migrants recourent-ils à des passeurs ?**

En réalité, les migrants ont souvent recours à des passeurs parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Comme ils n'ont pas accès à d'autres moyens plus sûrs et légaux d'atteindre le territoire de l'UE pour y trouver un abri, ils se voient obligés d'emprunter des voies très dangereuses et de faire appel à des réseaux et des filières de passeurs. Désespérés, ils sont prêts à risquer leur vie en montant à bord d'embarcations de fortune pour traverser la Méditerranée et atteindre l'Europe.

Certains passeurs sont des criminels et des trafiquants qui profitent de cette situation. Mais ce sont en réalité les politiques répressives de contrôle et de fermeture des frontières menées par l'UE et ses dirigeants qui génèrent les réseaux de passeurs et les trafics d'êtres humains. En faisant de la lutte contre les passeurs leur premier cheval de bataille, les décideurs européens ne règlent pas la question des morts en mer et des tragédies humaines. La meilleure façon de mettre les filières et les réseaux de passeurs et autres trafiquants hors d'état de nuire, serait au contraire de donner aux migrants et aux réfugiés des voies d'accès sûres et légales pour arriver jusqu'en Europe sans devoir recourir à des moyens illégaux ou mettre leur vie en danger.

Opération Sophia (EUNAVFOR MED)

Opération militaire dans le sud de la Méditerranée centrale approuvée par les États membres de l'UE en mai 2015 et dont l'objectif est de démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de lutter contre le trafic de migrants. Et ce, en identifiant, capturant et neutralisant les navires et les ressources soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants de migrants.

- **Comment l'Union européenne réagit-elle face aux arrivées et aux naufrages ?**

Face à l'arrivée plus importante de migrants en 2015 et aux naufrages successifs en Méditerranée, l'UE et les États européens n'ont cessé et de durcir leurs politiques et de fermer davantage les frontières.

Craignant un appel d'air et considérant l'arrivée de migrants comme une menace, l'UE choisit d'adopter des mesures pour « endiguer les flux » plutôt que de faire en sorte que les migrants arrivent jusqu'ici sans mettre leur vie en danger.



Les mesures prises sont inadéquates voire attentatoires aux droits fondamentaux des personnes : renforcement du contrôle et de la surveillance des frontières européennes avec Frontex, fermeture de la route des Balkans pour empêcher les migrants arrivés en Grèce de poursuivre librement leur parcours vers un autre État membre, mise en place de « hotspots » sur les îles grecques et italiennes pour enregistrer, trier et stopper les migrants dès leur arrivée sur le sol européen, manque de solidarité entre États membres et avec les pays non-européens...

Loin de se montrer solidaires, les États européens se montrent en effet désunis. Dans cette véritable crise politique européenne, certains États ont unilatéralement construit des murs et érigé des barbelés pour que les migrants ne puissent pas passer (par exemple: Frontière Grèce-Turquie; frontière Bulgarie-Turquie; frontière Hongrie-Serbie; frontière Autriche-Slovénie...). D'autres ont durci leurs lois à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés pour paraître le moins accueillant possible. La Belgique n'y a pas échappé : campagnes de dissuasion menées par le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration pour faire diminuer les arrivées, système de pré-enregistrement et conditions d'accueil minimales pour paraître moins attrayant aux yeux des migrants, restriction du droit de séjour octroyé aux réfugiés et allongement des délais de procédure de regroupement familial pour eux.

Alors que la Grèce constitue avec l'Italie la première porte d'entrée sur le territoire européen, les autres États de l'UE n'ont montré qu'une faible solidarité vis-à-vis de ces deux pays. Ils se sont difficilement accordés sur des quotas visant à relocaliser dans un autre État membre 160.000 demandeurs d'asile déjà présents en Grèce et en Italie. Par ailleurs, ces quotas s'avèrent tout à fait insuffisants au regard des besoins de terrain et les engagements peinent à être mis en œuvre...

Et surtout, à quelques rares exceptions près, les États européens ont continué à appliquer aveuglement le règlement Dublin, pourtant inéquitable, inefficace et injuste qui désigne le premier État d'entrée dans l'UE comme étant le seul

et unique responsable du traitement de la demande d'asile. Les États du sud de l'Europe sont donc davantage concernés par l'accueil et l'examen des demandes d'asile que d'autres pays européens.

Relocalisation

Sélection et transfert de demandeurs d'asile ayant un besoin de protection internationale d'un État membre de l'UE où ils ont demandé l'asile vers un autre État membre. C'est alors cet État qui s'occupera d'accueillir et de traiter la demande d'asile des personnes concernées, afin d'alléger la charge du premier État.

Le règlement Dublin

Réglementation européenne qui prévoit qu'un seul État membre de l'UE est responsable du traitement d'une demande d'asile. En vertu de ce règlement, le premier pays d'entrée dans l'UE est le plus souvent considéré comme étant le seul responsable du traitement de la demande d'asile. Par exemple, un migrant arrivé en Europe par l'Italie et qui demande ensuite l'asile en France, peut être renvoyé vers l'Italie pour le traitement de sa demande.

• Quels sont les obstacles que les migrants rencontrent en Europe ?

Une fois arrivés sur le sol européen, sur les îles grecques et italiennes, après un trajet semé d'obstacles et de dangers, le calvaire des migrants est loin d'être terminé. Ils font face à la fermeture des frontières et, dans certains pays, à des conditions d'accueil dégradantes.

Avec la mise en place des « hotspots » en Italie et en Grèce pour enregistrer, trier et éventuellement relocaliser les migrants dans un autre pays européen, les personnes sont stoppées net à leur arrivée et souvent détenues dans des conditions inhumaines, comme l'ont dénoncé des ONG et institutions internationales.

En août 2016, plus de 11.000 personnes étaient soit enfermées, soit assignées à résidence sans pouvoir quitter l'île grecque où elles se trouvaient depuis l'entrée en vigueur de l'accord UE-Turquie, le tout sous la menace d'être renvoyées vers la Turquie...

Ceux qui ne seraient pas détenus sont souvent livrés à eux-mêmes, avec peu de moyens de subsistance. Et ceux qui continueraient leur route pour atteindre un autre pays d'Europe, parfois aidés de passeurs, sont désormais bloqués aux frontières avec les Balkans. La route des Balkans, fortement utilisée en 2015, a en effet été totalement fermée suite à une décision des dirigeants européens et des pays des Balkans en mars 2016.

Des milliers de personnes se retrouvent ainsi bloquées dans le sud de l'Europe.

Tout cela n'est pas sans poser question au regard du droit d'asile, qui est un droit fondamental reconnu à chaque être humain et consacré tant par le droit international que par le droit européen. Quid de l'enregistrement et de l'examen individuel des demandes d'asile, de leur traitement dans un délai raisonnable et avec toutes les garanties procédurales imposées par le droit européen ? Quid également des conditions d'accueil et d'accompagnement socio-juridique et psycho-médical ?

Hotspots

Approche mise en place par la Commission européenne dès mai 2015 pour « gérer les flux migratoires exceptionnels » en Italie et en Grèce. Les migrants qui arrivent sont identifiés et enregistrés avant d'être triés entre « migrants économiques » et « potentiels réfugiés ». C'est au départ des hotspots que le mécanisme de relocalisation de 160.000 demandeurs d'asile ayant de fortes chances d'être reconnus réfugiés peut être mis en œuvre. Concrètement, ces hotspots sont des lieux de détention où les migrants vivent dans des conditions d'accueil déplorables, sans garantie d'accès à la procédure d'asile et sans être à l'abri d'une expulsion collective, alors même que le droit européen exige un examen individuel de toute situation et pose comme principe essentiel le non-refoulement.

• Crise des migrants versus crise d'humanité

Face aux défis migratoires qui se présentent à elle et aux drames humains qui se déroulent sous ses yeux, l'Europe a décidé d'apporter des solutions inadéquates et dangereuses à ce qu'elle nomme la « crise des migrants », renforçant sa politique de fermeture des frontières et poursuivant sa politique d'externalisation de l'asile et des contrôles, à l'œuvre depuis une dizaine d'année.

Or il ne s'agit pas d'une « crise » migratoire. Parler de « crise » sous-entend que la problématique peut être réglée et solutionnée rapidement et définitivement, alors que la question des migrations et de l'exil existe depuis toujours. Parler de « crise » sous-entend aussi que l'arrivée des migrants en Europe constitue un problème, et que la solution à ce problème serait simplement d'empêcher ces personnes d'arriver sur le territoire européen. Or fermer les



frontières et empêcher les migrations est illusoire. Les migrants trouveront toujours un moyen d'arriver, en s'exposant à davantage de dangers.

Il serait plus juste de parler d'une « crise des politiques européennes » car l'UE réagit à l'arrivée de migrants en adoptant des mesures de plus en plus strictes à l'égard de ces personnes, sans se soucier de leur accueil et du respect de leurs droits humains, alors même que l'UE se revendique de valeurs humanistes.

Au-delà des considérations politiques, nous sommes en réalité face à une « crise d'humanité », car il s'agit avant tout d'être humains que nous

devrions accueillir et protéger. La majorité des personnes qui tentent d'atteindre le territoire européen au péril de leur vie fuient la guerre et la persécution. Et les États membres se sont engagés à les protéger en signant la Convention de Genève de 1951. Or les personnes en exil sont actuellement perçues, à tort, comme une menace qu'il faut combattre.

Plutôt que de fermer sa porte aux migrants et de s'asseoir sur ses valeurs, l'Europe devrait ouvrir un corridor humanitaire et des voies légales de migration, activer des programmes réellement ambitieux de réinstallation des réfugiés ou une protection immédiate pour les personnes qui en ont un besoin évident. L'Europe a non seulement les moyens mais aussi l'obligation légale d'ouvrir plus largement ses portes aux réfugiés et aux migrants. En ne le faisant pas, elle contribue directement aux drames humains qui se déroulent sous nos yeux, quotidiennement.

Externalisation

Processus mis en œuvre dans les politiques migratoires européennes depuis les années 2000 et permettant à l'UE de sous-traiter le contrôle de ses frontières à des pays « tiers » et de leur en imposer la responsabilité. Ce processus d'externalisation vise principalement – au prix de nombreuses violations des droits des migrants et des obligations des États européens – à maintenir les migrants et les demandeurs d'asile dans leurs pays d'origine ou de transit, en tous les cas loin des frontières de l'UE.

Réinstallation

Sélection et transfert de réfugiés d'un pays où ils ont cherché protection vers un pays tiers qui a marqué son accord, et ce afin de fournir une solution durable à ceux qui ne peuvent ni retourner dans leur pays d'origine, ni trouver une protection efficace dans leur premier pays d'accueil.

Les droits fondamentaux des migrants

- « La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée. » (article 1er de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

- « Toute personne a droit à la vie. » (article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

- « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. » (article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme et article 4 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

- « Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. » (article 33.1 de la Convention de Genève de 1951 et article 19.2 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

- « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » (article 13.2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et article 2.2 du Protocole n°4 à la Convention européenne des droits de l'Homme)

- « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. » (article 14.1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme)

- « Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément au traité instituant la Communauté européenne. » (article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

- « Les expulsions collectives d'étrangers sont interdites. » (Protocole n°4 à la Convention européenne des droits de l'Homme et article 19.1 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne)

• Sources

Déclaration conjointe d'une centaine d'ONG en vue du sommet européen du 28 et 29 juin, NGOs strongly condemn new EU policies to contain migration, disponible sur: <https://www.cire.be/thematiques/asile-et-protection>

Eurostat, Statistiques européennes d'asile (annuelles et trimestrielles), disponibles sur: <http://www.ec.europa.eu/eurostat>

Frontexit, informations concernant la campagne inter-associative et internationale pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne, disponibles sur: <http://www.frontexit.org/fr/>

Frontexit, Une agence de garde-côtes et de gardes-frontières européenne. Inquiétudes sur le mandat de la «nouvelle Frontex», avril 2016.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Syria Regional Refugee Response, Inter-agency Information Sharing Portal, disponible sur : <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Refugees/Migrants Emergency Response – Mediterranean, disponible sur : <http://data.unhcr.org/mediterranean/regional.php>

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Global Trends, Forced Displacement in 2015, 2016.

Migreurop, Sommet euro-africain de La Valette, L'UE contraint ses voisins à supporter sa politique d'inhospitalité, communiqué de presse du 12 novembre 2015.

Migreurop et AEDH, Accord Union européenne – Turquie : Externaliser pour mettre fin au droit d'asile, communiqué de presse du 16 mars 2016.

Médecins Sans Frontières (MSF), Le parcours d'obstacles vers l'Europe. 2015 : année de l'échec catastrophique de l'Europe à répondre aux besoins des réfugiés et migrants à ses portes, 19 janvier 2016.

Myria – Centre fédéral Migration, L'Europe en crise (de l'asile), Myria Docs #1, juin 2016.

Myria – Centre fédéral Migration, La migration en chiffres et en droits 2016, 2016.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Perspectives des migrations internationales 2015, Éditions OCDE, Paris, 2015.

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Missing Migrants Project - Tracking deaths along migratory routes worldwide, disponible sur: <http://missingmigrants.iom.int/>

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Global Migration Trends, Factsheet, 2015.

L'accord entre l'Union européenne et la Turquie ne constitue en rien une solution à la « crise européenne des réfugiés » – explications

18 mars 2016 — Interview d'Aurélié Ponthieu, experte en migration chez MSF

Les dirigeants européens et le Premier ministre turc se sont réunis pour négocier un accord controversé. Que pensez-vous des mesures proposées ?



A.P. : La proposition d'accord avec la Turquie montre une nouvelle fois à quel point les chefs d'État et de gouvernement européens ont perdu tout sens de la réalité. Si cet accord cynique entre en vigueur, tout Syrien qui aura risqué sa vie en mer pourra être remplacé par un autre qui arrivera directement de Turquie. Ces calculs grossiers réduisent les individus à de simples chiffres, leur retirent tout traitement humain et droit d'asile. Ces gens ne sont pas des chiffres ; ce sont des femmes, des enfants, des familles. Environ 88% des personnes qui empruntent cette route sont en quête de sécurité en Europe, et plus de la moitié d'entre eux sont des femmes et des enfants. Ils devraient être traités humainement et dignement.

Quelles pourraient être les conséquences humanitaires immédiates de telles mesures ?

A.P. : Nous assistons déjà chaque jour à des violations de la dignité de ces populations en Grèce et dans les Balkans – refoulements arbitraires, actes de violence aux frontières ou conditions d'accueil inhumaines. Quoi qu'en dise le Conseil européen, un plan qui vise à empêcher ces personnes de demander asile en Europe et à les renvoyer en masse en Turquie – pays qui accueille déjà près de trois millions de réfugiés enregistrés – ne peut qu'engendrer davantage de souffrance. Un tel programme est absolument irréaliste. Nous ne pouvons pas tourner le dos à des milliers de personnes qui fuient la guerre et les persécutions, provoquer une crise humanitaire en Grèce et espérer régler la situation en envoyant simplement de l'argent.

Quelle est la situation en Grèce à l'heure actuelle ?

A.P. : En créant une nouvelle crise humanitaire, en Grèce cette fois, l'Europe semble espérer décourager d'autres migrants de venir. Cette façon de procéder est irréfléchie et absolument cruelle. Les infrastructures existantes en Grèce sont déjà débordées. Au moment où nous parlons, plus de 40 000 hommes, femmes et enfants sont bloqués dans le pays. Au moins 12 000 d'entre eux sont massés à Idomeni, à la frontière gréco-macédonienne, où nos équipes sont confrontées à des scènes terribles : des enfants nés sur le sol européen, par exemple, sont contraints de dormir sous une tente, dans le froid. Les quelques opérations menées par des ONG et des bénévoles pour améliorer les capacités d'accueil n'auront qu'un effet mitigé si des centaines de milliers de migrants et de réfugiés se retrouvent bloqués en Grèce.

L'UE a proposé de soutenir la Turquie et la Grèce avec des programmes d'aide humanitaire. Qu'en pensez-vous ?



A.P. : Ces nouveaux programmes ont vocation à atténuer l'impact humanitaire des décisions irresponsables de ses pays membres. L'assistance humanitaire ne peut pas constituer une solution acceptable à l'incapacité des États de l'UE d'adopter des politiques humaines en matière de migration et d'asile. De cette manière, l'aide humanitaire européenne devient un moyen pour l'Europe de « contenir » les réfugiés et les migrants en dehors de ses côtes. C'est inacceptable.

L'accord entre l'UE et la Turquie que l'on présente comme la solution à la crise actuelle, illustre bien le danger de cette approche. Le programme d'admission humanitaire volontaire ne se base pas sur leurs besoins de protection et assistance, mais sur la capacité de la Turquie à stopper la migration vers l'Europe. Alors que des millions de personnes sont déplacées dans le monde, c'est honteux que la seule voie de passage sûre que propose l'Union européenne est conditionnée par le nombre de migrants qu'elle peut renvoyer.

Alors quelle serait, selon vous, une bonne réponse à la crise actuelle ?

A.P. : Notre expérience nous montre clairement que malgré les barrières et barbelés érigés aux frontières, les gens continueront de trouver des routes alternatives pour atteindre l'Europe. Alors que les dirigeants européens continuent à se focaliser sur des stratégies inadaptées, ils ne font qu'exacerber les causes de la « crise migratoire » en Europe : le manque de voies de passage sûres et légales pousse les gens dans les mains des passeurs et les contraint à traverser la mer. De plus, la règle « du premier pays d'arrivée » inflige une pression injuste sur les pays du sud de l'Europe et force les migrants à traverser le continent dans des conditions extrêmement précaires. Aucune réponse adéquate n'a été apportée à ces insuffisances problématiques. Quant au programme de relocalisation, censé proposer un moyen sécurisé de quitter la Grèce, et aux systèmes d'accueil et d'asile, ils ne fonctionnent pas davantage. Seulement 937 demandeurs d'asile ont été relocalisés sur les 160 000 promis et seulement 4 555 sur 20 000 ont été réinstallés.

L'accord entre l'UE et la Turquie ainsi que l'envoi d'une aide humanitaire européenne en Grèce ne constitueront en rien une solution miracle au besoin qu'ont ces populations de bénéficier d'une certaine sécurité et protection en Europe. Il est temps que les gouvernements européens se confrontent à la réalité et apportent des solutions communes, responsables, humaines et dignes à ces populations qui, quoi qu'il arrive, continueront d'affluer en quête de protection et de meilleures conditions de vie pour leurs enfants.